

Quelques personnes distinguées par leur naissance & par leur zèle pour le soulagement de l'humanité, ont fait demander à la faculté de médecine de Paris une question sur un point de médecine pratique, offrant une somme de trois cents livres à celui qui, au jugement de cette compagnie ou de ceux de ses membres qu'elle commettra à cet effet, aura le mieux traité cette question : *Le traitement de la fièvre miliaire des femmes en couche.* La faculté avertit ceux qui voudront concourir, d'éviter toute explication systématique, d'emprunter leurs tableaux de l'observation seule, & de fonder le traitement sur l'expérience. Elle désire qu'ils exposent clairement, 1°. le caractère de la maladie d'après ses signes & ses symptômes; 2°. en quoi elle diffère de la fièvre miliaire qui, épidémique, attaque indistinctement les deux sexes; 3°. si la diversité de couleur dans les boutons établit une différence réelle dans le caractère de la maladie; 4°. quel traitement elle exige à raison du tems de son invasion, de ses symptômes, de la couleur des boutons & des autres circonstances où se trouve la femme en couche; 5°. s'il est quelques précautions à prendre, même après que la maladie paroît dissipée, & pour préserver de la récidive dans une nouvelle couche. Les mémoires écrits en latin ou en français, seront adressés avant le 10 du mois d'Octobre de cette année, & revêtus des formalités ordinaires, francs de port, à Mr. le Doyen, ou lui seront remis par une personne tierce. La valeur du prix sera remise en espèces, ou en une bourse de 150 jettons d'argent, portant l'empreinte du doyen en place. La proclamation s'en fera le jour de la séance publique, qui aura lieu avant le premier Novembre 1778.